

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absents excusés : Florent FAVRE (pouvoir à Michaël STEHLIN), Nicole JOSSE-MINDA (pouvoir à Marie-Noëlle FAVRE)

Absent : Adrien CHEVALLET

Secrétaire de séance : Jacques LUTEL

Le compte rendu de la séance du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

I – TARIF SALLE DES FETES POUR COURS DE ZUMBA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Madame Karen BROCK, professeur de zumba, pour donner ses cours dans la salle des fêtes de Vailly provisoirement, la salle des fêtes de la Commune de Lullin, où elle pratique habituellement, étant en travaux actuellement.

Madame le Maire propose qu'une participation financière lui soit demandée pour compenser les frais de chauffage et d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 15 € par séance la participation de Madame Karen Brock pour l'utilisation de la salle des fêtes pour ses cours de zumba.

II – CCHC – CREATION DE LA COMMISSION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES : NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par Monsieur Henri-Victor TOURNIER, Vice-Président de la Communauté de communes du Haut-Chablais en charge de l'environnement et de l'agriculture informant la Commune de la création d'une Commission Espaces Naturels et Agricoles et invitant à faire parvenir le nom du délégué représentant la Commune de Vailly dans cette commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Florent FAVRE, deuxième adjoint, comme représentant de la Commune de Vailly au sein de la Commission Espaces Naturels et Agricoles du Haut-Chablais.

III – AUTORISATION DE MANDATER DE L'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise « en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Budget principal : article 2188 pour 1 796.94 € TTC
article 2313 pour 2 110.98 € TTC

et dit que les dépenses faites seront inscrites au budget primitif 2024.

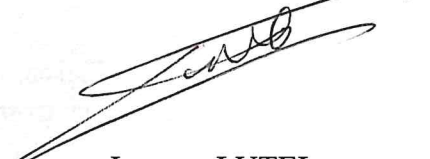
IV – QUESTIONS DIVERSES

- **Rencontre avec les habitants des hameaux** : la prochaine rencontre concerne les habitants des Plagnes, des Charges et du Lavouet, elle aura lieu le 23 mars prochain vers le four du Lavouet.
- **Intercommunalité** : suite à l'élection de Jean-François Berger en tant que maire de Morzine, il sera procédé à l'élection d'un nouveau président de la CCHC le mardi 26 mars prochain.
- **Evolution PLUi** : Rappel des deux demandes transmises à la CCHC
 - ✓ Réduction emplacement réservé secteur Sous-La-Côte
 - ✓ Modification zonage pour implantation scierie secteur des Plagnes
- **Concert des Amis de l'Orgue** : un concert est organisé le dimanche 24 mars prochain à l'église de Vailly par l'association Les Amis de l'Orgue de Vailly.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 15 avril 2024 à 19H00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H30

Le secrétaire de séance,



Jacques LUTEL

Le Maire,



Yannick TRABICHET